

Déroulé-type de 3 conseils municipaux suite à la réforme de la publicité, l'entrée en vigueur et la conservation des actes des collectivités et de leurs groupements

1^{er} juillet 2022

Conseil municipal
Séance n°1

Dans les meilleurs délais
Signature des délibérations par le maire et l' élu secrétaire de séance

Publicité des délibérations *

Transmission éventuelle au contrôle de légalité

Dans la semaine suivant la séance n°1

Liste des délibérations examinées en séance n°1 : affichage en mairie **et** publication sur le site internet de la commune s'il existe

Conseil municipal
Séance n°2

En début de séance n°2 : Approbation et ajout d'éventuelles remarques au procès-verbal de la séance n°1

Dans les meilleurs délais
Signature des délibérations par le maire et l' élu secrétaire de séance

Publicité des délibérations *

Transmission éventuelle au contrôle de légalité

Dans la semaine suivant la séance n°2

Procès-verbal approuvé de la **séance n°1** : signature par le maire et l' élu secrétaire de séance **et** publicité **
+
Liste des délibérations examinées en **séance n°2** : affichage en mairie **et** publication sur le site internet de la commune s'il existe

Conseil municipal
Séance n°3

En début de séance n°3 : Approbation et ajout d'éventuelles remarques au procès-verbal de la séance n°2

Dans les meilleurs délais
Signature des délibérations par le maire et l' élu secrétaire de séance

Publicité des délibérations

Transmission éventuelle au contrôle de légalité

Dans la semaine suivant la séance n°3

Procès-verbal approuvé de la **séance n°2** : signature par le maire et l' élu secrétaire de séance **et** publicité **
+
Liste des délibérations examinées en **séance n°3** : affichage en mairie **et** publication sur le site internet de la commune s'il existe

* -pour toutes les communes : dématérialisée sur le site internet

- pour les communes de -3500 habitants et si délibération en ce sens : affichage ou mise à disposition d'une version papier

** publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la commune lorsqu'il existe + exemplaire papier mis à la disposition du public